

# ESCAPADES

## groupes

2024  
2025

Grand  
Paris  
Sud



© DR Grand Paris Sud



## GRAND PARIS SUD

Grand Paris Sud, situé à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, traversé par la Seine, est une terre de contrastes qui saura vous surprendre ! Laissez-vous tenter par la découverte de ses villes nouvelles, véritables laboratoires d'expérimentation architecturale et urbanistique. Inédite et incontournable, la visite interconfessionnelle vous dévoilera les richesses culturelles du territoire. Fortement marqué par la création artistique et son passé industriel, Grand Paris Sud offre de nombreuses expériences originales à découvrir en groupes.

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud espère prochainement vous accueillir pour vous faire découvrir ce territoire plein de surprises et hors des sentiers battus tout en mettant à votre service son expertise et sa connaissance pointue du territoire pour l'organisation de votre projet !

**Office de Tourisme  
Grand Paris Sud**

**CONTACT**  
Maëva MENEUR  
[www.tourisme-grandparissud.com](http://www.tourisme-grandparissud.com)  
[groupe@tourismegps.com](mailto:groupe@tourismegps.com)  
Tél. : 07 64 68 00 14




# SOMMAIRE



## TERRE DE TRADITIONS

Corbeil-Essonnes Centre historique.....	6
Corbeil-Essonnes industrielle.....	6
Grigny un vieux village au milieu des grands ensembles.....	7
Vie de château au Domaine de La Grange-la-Prévôté.....	7
Sortez votre plume et votre cahier L'École en 1920.....	8
Safran Musée Aéronautique et Spatial.....	8

## ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Évry-Courcouronnes ville Sacrée.....	10
Visite de la Cathédrale de la Résurrection d'Évry-Courcouronnes.....	11
Visite de la Cathédrale Saint Spire de Corbeil-Essonnes.....	11



## TERRITOIRE D'ART

Étiolles - Forêt de Sénart : un parc de sculptures contemporaines unique en France.....	14
Grigny et le quartier de la Grande Borne.....	15
Grigny Berceau du Street Art.....	15
Évry-Courcouronnes ville nouvelle labellisée « Architecture contemporaine remarquable ».....	16
Évry-Courcouronnes Balade Street Art.....	17 NOUVEAU
Théâtre de l'Agora Scène nationale à Évry-Courcouronnes.....	17



## TRADITIONS AGRICOLES

La Ferme de Varâtre à Lieusaint.....	20 NOUVEAU
Confrérie des Compagnons d'Irminon à Combs-la-Ville.....	20
La Maison de l'Environnement à Vert-Saint-Denis.....	21 NOUVEAU



## VOS PAPILLES EN ÉVEIL

Domaine des macarons de Réau.....	24
Balade culinaire saveurs du monde à Évry-Courcouronnes.....	25

Conditions générales de vente.....	26
------------------------------------	----



Grand Paris Sud

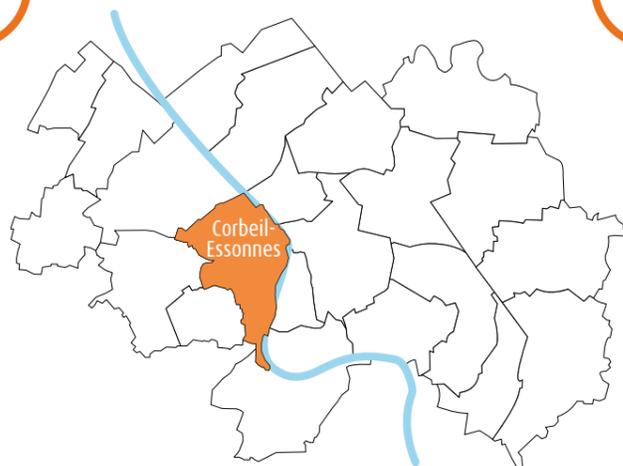
Ici tout est  
**TERRE DE TRADITIONS**



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



## CORBEIL-ESSONNES CENTRE HISTORIQUE

Deuxième ville d'Essonne au passé riche et au patrimoine illustre, Corbeil-Essonnes mérite le détour ! Si des sujets royaux y ont trouvé résidence, c'est que sa position stratégique, au confluent de la Seine et de l'Essonne, lui offrait un avantage certain. L'Office de tourisme Grand Paris Sud vous propose de vous plonger au cœur de son histoire passionnante.

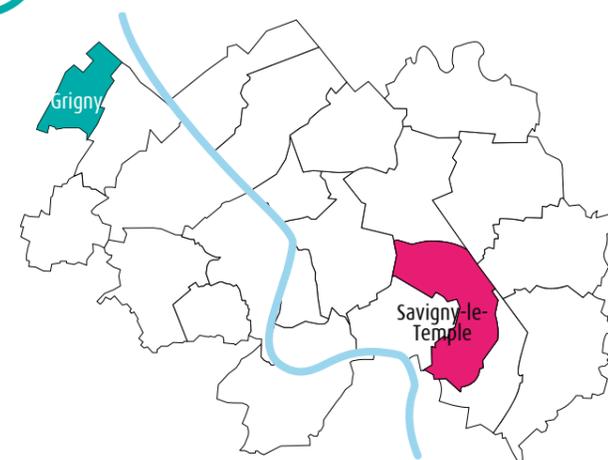
Partez à sa découverte, depuis ses témoignages médiévaux dont la cathédrale Saint-Spire, en l'explorant par ses nombreuses ruelles, à ceux de son impressionnante histoire industrielle caractérisée par l'ensemble emblématique des Grands Moulins. La Place du Comte Haymon, place commerciale forte caractérisée par son marché, l'un des plus importants en Essonne et ses halles encore authentiques, clôturera cette découverte atypique.

## CORBEIL-ESSONNES INDUSTRIELLE

Avec ses « Grands Moulins » à la confluence de la Seine et de l'Essonne, et ses usines au cœur du centre-ville, Corbeil-Essonnes offre l'image d'une cité profondément marquée par son passé industriel. Un guide conférencier vous invite à découvrir l'histoire moderne de Corbeil-Essonnes étroitement associée à celle du monde ouvrier et des activités qui s'y sont implantées à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (meunerie, papier, textile, métallurgie...). Des premiers moulins à eau aux ordinateurs d'IBM, ce parcours vous entraîne dans le cœur battant de la ville !



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
6,90 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



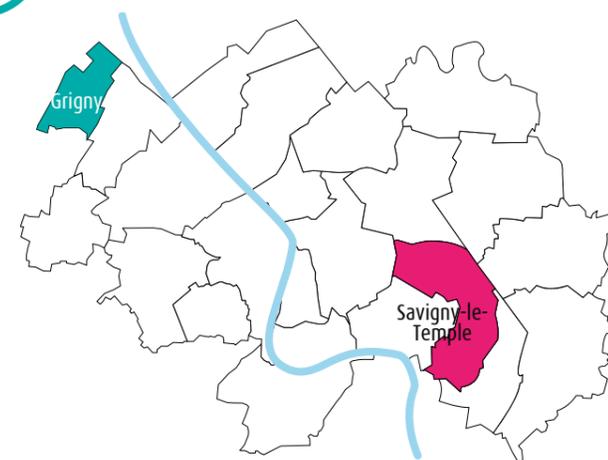
## GRIGNY UN VIEUX VILLAGE AU MILIEU DES GRANDS ENSEMBLES

Ce village dont les maisons les plus anciennes datent du XVII<sup>e</sup> siècle a été façonné au fil du temps à partir des éléments naturels : la Seine, les sources, le plateau, le coteau, la meulière. Vous découvrirez sa trame paysagère à travers ses parcs, ses maisons des terres alors agricoles, son église, ses fermes et son patrimoine rural, et l'histoire des personnalités qui y ont vécu comme Sidney Bechet, les Joly de Fleury, illustre famille de procureurs généraux pendant l'ancien régime...

Ce petit village a su garder ses caractéristiques d'antan et ce malgré la réalisation de deux grands ensembles, La Grande Borne et Grigny 2 à la fin des années 60.



DURÉE DE LA VISITE : 2H  
À PARTIR DE  
7 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



## DOMAINE DE LA GRANGE- LA-PRÉVÔTÉ

Dans son style Second Empire, le Domaine de la Grande-la-Prévôté et son parc sont un véritable havre de paix. Le Domaine fut notamment habité en 1800 par les futurs rois et reines de Suède, le général Bernadotte et son épouse Désirée Clary. Au cours d'une visite dédiée, dont les guides seront en tenue d'époque, revivez les grandes heures glorieuses de ce domaine alors florissant au XIX<sup>e</sup> siècle.

La visite se poursuivra par une découverte du parc et du potager au plus de 300 variétés de légumes et de fruits y sont cultivés.

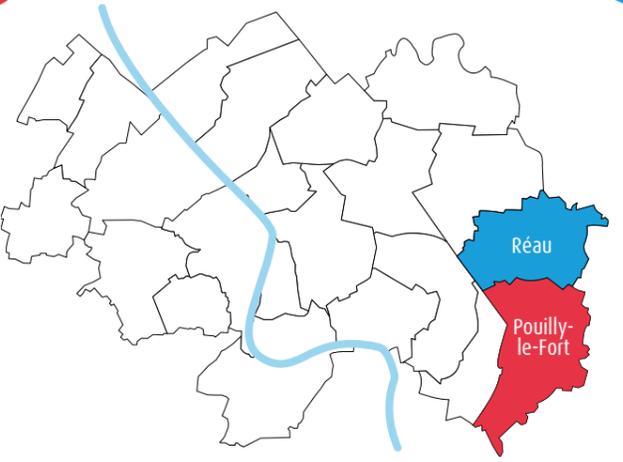
LE + PRODUIT  
Une bouteille  
de jus de pommes  
offerte



**DURÉE DE LA VISITE : 2H**  
**7 € TTC/PERSONNE**  
 VALABLE UNIQUEMENT  
 LES MERCREDIS ET PENDANT  
 LES VACANCES SCOLAIRES  
 MINIMUM 10 PERSONNES



**DURÉE DE LA VISITE : 1H30**  
 À PARTIR DE  
**3,45 € TTC/PERSONNE**  
 SUR LA BASE DE 20 PERSONNES  
 VALABLE TOUTE L'ANNÉE

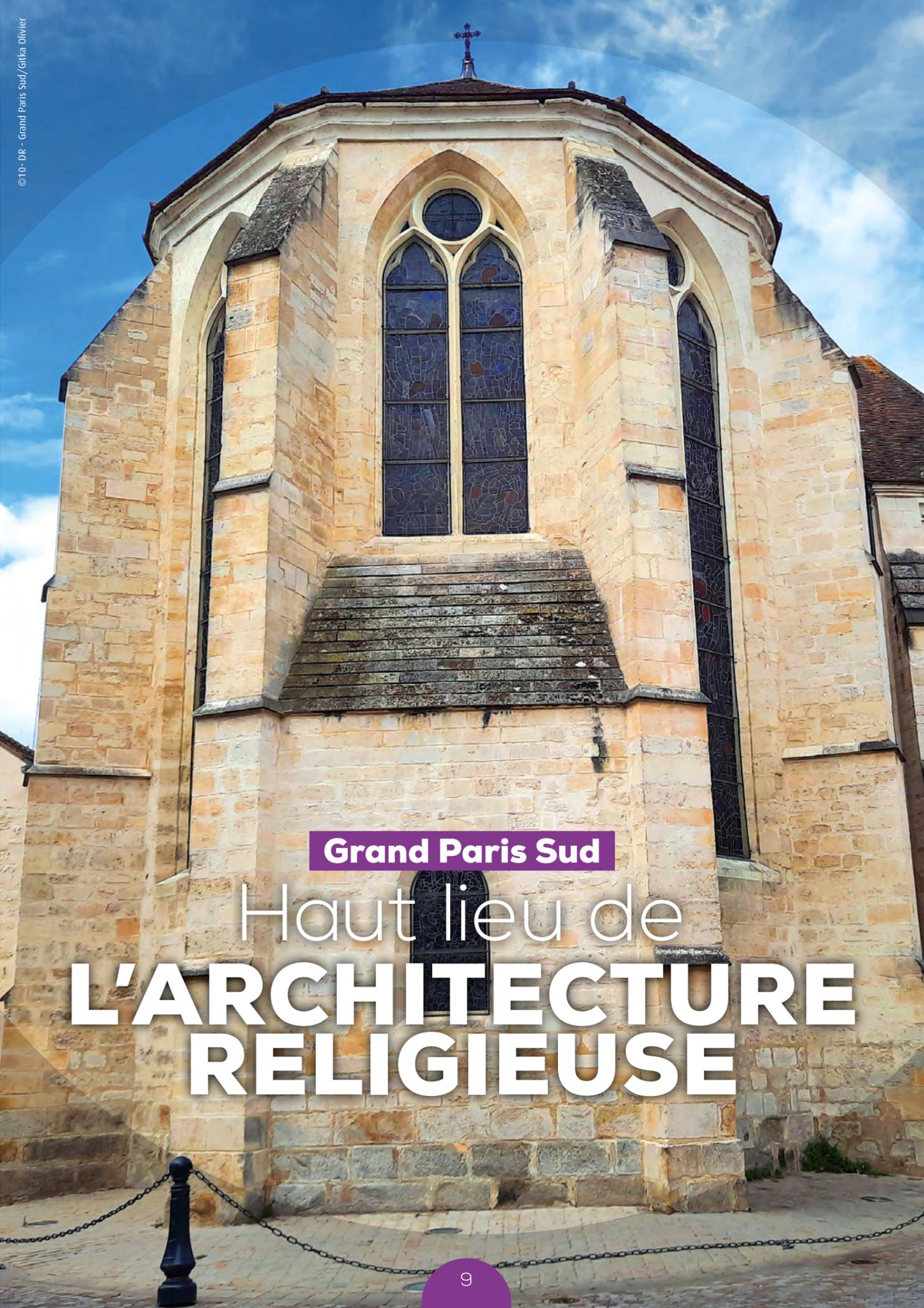


## SORTEZ VOTRE PLUME ET VOTRE CAHIER **L'ÉCOLE EN 1920**

## **SAFRAN** MUSÉE AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL

● Vivez une totale immersion dans l'école de 1920 ! Revêtus d'une tenue d'écolier de l'époque, vous vivrez le quotidien scolaire des écoliers de cette époque, dans une salle de classe reconstituée avec du mobilier et du matériel d'enseignement. Au programme : dictée, leçon de morale ou encore apprentissage de l'écriture à la plume. Dans la salle d'exposition, des collections prolongeront votre voyage dans le temps.

● L'entreprise Safran conçoit, développe, produit et commercialise des moteurs destinés à l'aviation civile, militaire et à l'aérospatial depuis plus d'un siècle. Son musée, dédié à l'histoire de l'entreprise et à ces innovations techniques, implanté au cœur de la « SNECMA » et de l'Aérodrome « Paris - Villaroche », présente un savoir-faire inégalé au travers de sa production ainsi exposée. Au cours de cette visite, votre guide, ancien salarié du groupe SAFRAN et membre de l'Association des Amis du Musée, vous fera découvrir l'histoire de la motorisation aérienne, depuis le Blériot XI équipé du premier moteur Gnome Oméga aux réacteurs de la fusée Ariane 5. De véritables trésors vous y sont ainsi dévoilés y compris des productions très... inhabituelles.



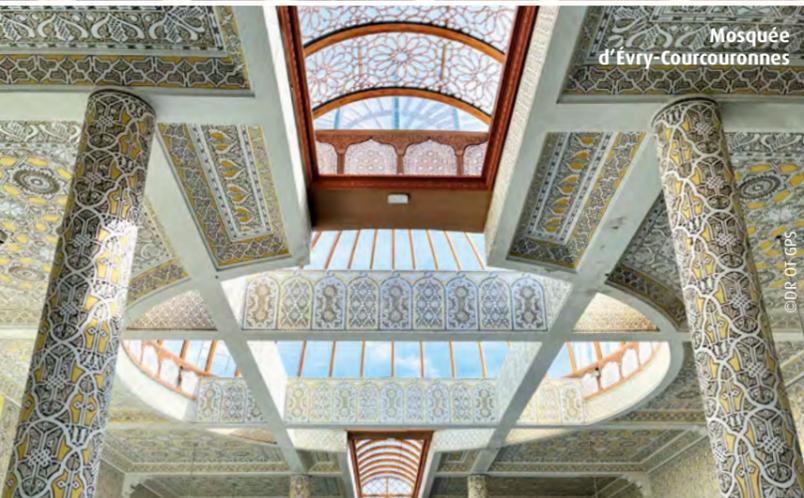
**Grand Paris Sud**

# Haut lieu de **L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE**

Cathédrale de la Résurrection  
Évry-Courcouronnes



© P. Roblin/Jaffin



Mosquée  
d'Évry-Courcouronnes



Pagode Chùa Khánh Anh  
Évry-Courcouronnes

© Grand Paris Sud



© DR - Grand Paris Sud

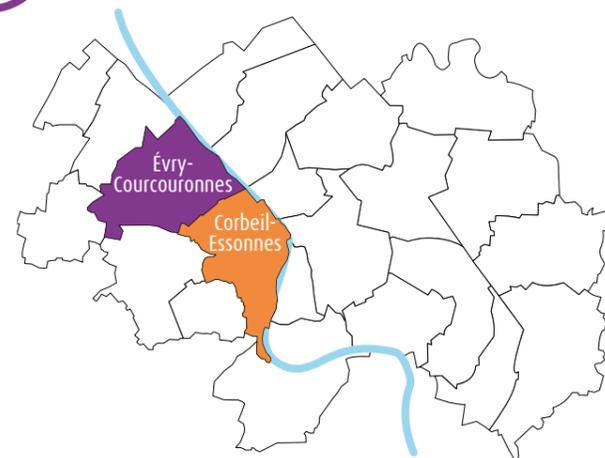


© 1 - DR - Grand Paris Sud/Éric Mounier

DURÉE DE LA VISITE: 1H30  
5 € TTC/PERSONNE  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE  
DU LUNDI AU VENDREDI



DURÉE DE LA VISITE: 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



## ÉVRY VILLE SACRÉE

À PARTIR DE  
53 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE  
DU LUNDI AU JEUDI



Encadré et accompagné par un guide conférencier, vous découvrirez Évry-Courcouronnes comme jamais vous n'auriez pu l'imaginer : une ville symbolisée par de grands ensembles parmi les plus grands d'Europe. Carrefour multiculturel et multiconfessionnel, votre visite débutera par une visite extérieure de la Pagode Khanh Anh pour lire et comprendre l'architecture de ce temple bouddhiste. L'histoire de sa construction, la philosophie qui l'anime et la compréhension de ses symboles seront au programme de cette visite extérieure exceptionnelle. Votre guide vous entrainera ensuite vers la plus vaste Mosquée de France, récemment restaurée, œuvre de l'architecte Henri Baudot et ses sculptures en stuc, seul édifice musulman labellisé Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Votre découverte s'achèvera par la seule Cathédrale construite en France métropolitaine au XX<sup>e</sup> siècle, la Cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien réalisée par Mario Botta, architecte du musée d'art moderne de San Francisco.



**VISITE ENCADRÉE  
PAR UN GUIDE CONFÉRENCIER**

## VISITE DE LA CATHÉDRALE DE LA RÉSURRECTION D'ÉVRY COURCOURONNES

Une cathédrale pas comme les autres vous attend au cœur du centre d'Évry-Courcouronnes. Seule cathédrale construite en France métropolitaine au XX<sup>e</sup> siècle, sa forme ronde et sa couronne de tilleuls argentés confèrent à la Cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien une silhouette unique. Toute de briques vêtue, elle s'intègre harmonieusement à la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, lieu de vie d'Évry-Courcouronnes. La visite vous dévoilera les secrets de son architecture remarquable et vous contera l'histoire de sa construction par Mario Botta, architecte du musée d'art moderne de San Francisco.

## VISITE DE LA CATHÉDRALE SAINT SPIRE DE CORBEIL-ESSONNES

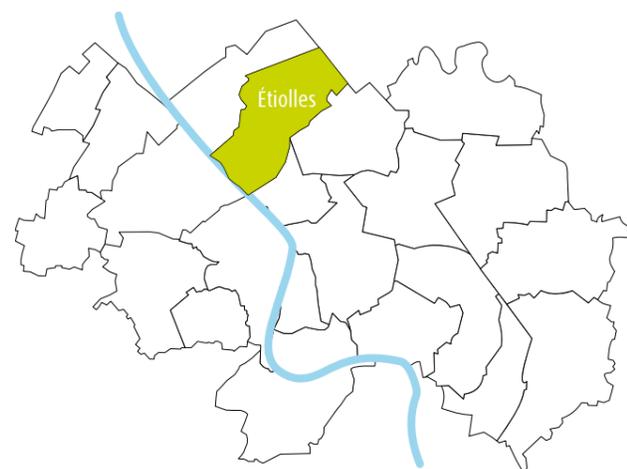
Véritable livre d'architecture religieuse du Moyen-Age, la cathédrale Saint-Spire vous dévoile l'histoire de Corbeil, ville comtale puis royale à travers son programme décoratif, son bâti et ses anecdotes. Un guide conférencier vous entrainera dans les méandres du plus ancien édifice religieux de Corbeil-Essonnes. Vous irez à la rencontre de deux saints et évêques de Bayeux et croiserez sur votre chemin la femme de Philippe Auguste, qui détient le record du plus court mariage de l'histoire. Légendes et faits historiques vous entraineront dans un voyage à travers le temps.





## ÉTIOLLES FORÊT DE SENART UN PARC DE SCULPTURES CONTEMPORAINES UNIQUE EN FRANCE

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE SUR  
LA BASE DE 25 PERSONNES



Des sculptures monumentales en plein cœur de la forêt, étonnant non ?!

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud, en partenariat avec l'Office National de Forêts, vous ouvre exceptionnellement les portes de la Faisanderie de la forêt de Sénart et vous propose une déambulation guidée d'1h30 dans ce parc de sculptures en plein air avec une guide conférencière.

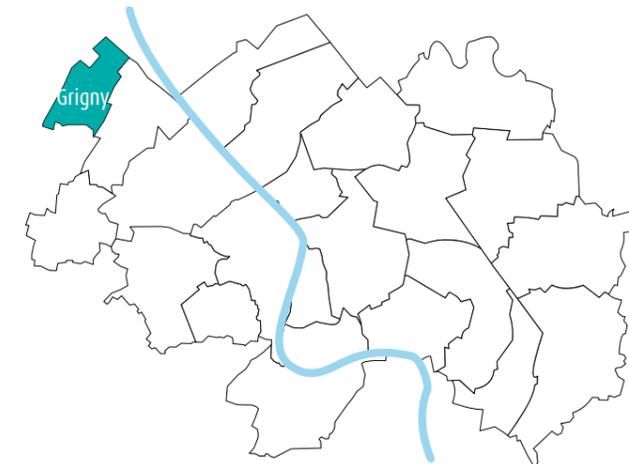
Vous rencontrerez l'art des années 70 et l'utopie qui l'accompagne. Une expérience unique à ne pas rater !



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
6,90 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
6,90 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



## GRIGNY ET LE QUARTIER DE LA GRANDE BORNE

Dès sa création dans les années 70, par l'architecte Emile Aillaud, la Grande Borne a été pensée comme une cité d'artistes unique en son genre où des créateurs de renom ont su valoriser intelligemment l'environnement architectural. De nombreux « pignons images » en mosaïques et des sculptures parsèment la cité et intègrent la vie des gens. Labellisée en 2008 « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » en reconnaissance de sa conception remarquable digne d'être protégée, la Grande Borne a connu, depuis, plusieurs programmes de réhabilitation accompagnés d'une dynamique volontariste de la part de la ville et du bailleur Les Résidences Yvelines-Essonnes pour soutenir la création artistique dans le quartier.

## GRIGNY BERCEAU DU STREET ART

Cette culture picturale hors norme y prend ici tout son sens, et donc pas étonnant que de nombreux artistes de street art, cet art de la rue, ont finalement repris les mots d'Emile Aillaud pour qui la Grande Borne était une « Cité de peintre autant que d'architecte ».

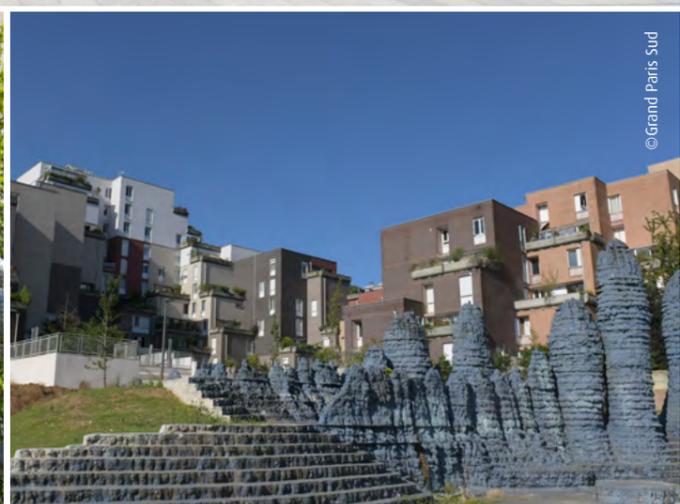
La cité offre ainsi un potentiel de rêves et d'imaginaires qui favorise la création et la venue de nouvelles œuvres. Plusieurs initiatives ont contribué à stimuler cette créativité en invitant des artistes de renom issus des arts urbains à poser leur regard sur ce quartier et à recenser ces œuvres majeures pour vous offrir un parcours street art dans ce quartier extraordinaire. A découvrir au fil de la visite guidée accompagnée.



©LP/Robin Jafflin



©Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart



©Grand Paris Sud

## ÉVRY COURCOURONNES

VILLE NOUVELLE  
LABELLISÉE  
« ARCHITECTURE  
CONTEMPORAINE  
REMARQUABLE »

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



Évry-Petit-Bourg fut déclaré ville Nouvelle en 1965 afin de maîtriser la croissance rapide de Paris et sa proche banlieue. Elle intègre alors un vaste mouvement d'aménagement du territoire francilien (5 autres villes nouvelles sont créées) destiné à créer des pôles urbains attractifs pour des habitants en quête de logements, de services modernes et d'emplois. Urbanistes et architectes donnent corps à leurs concepts et visions faisant d'Évry un véritable territoire d'expérimentation. Ville neuve il y a 50 ans à peine, vous découvrirez aussi, du quartier des Pyramides à la place des Droits de l'homme et la cathédrale, comment Évry-Courcouronnes se réinvente aujourd'hui pour adapter son urbanisme à la vie et aux pratiques actuelles.



architecture  
contemporaine  
remarquable

ÉVRY VILLE NOUVELLE, 15 ENSEMBLES



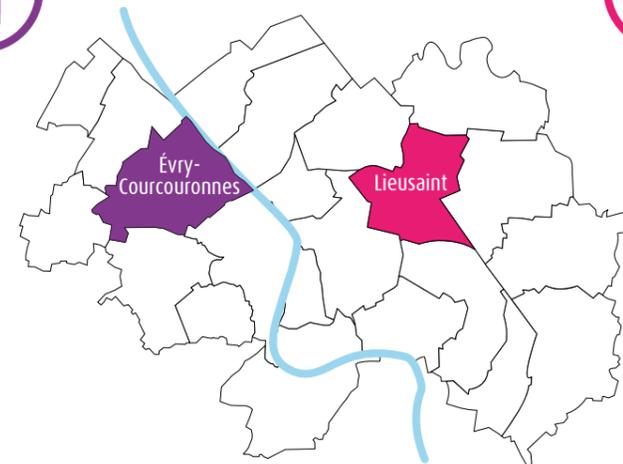
©DR Grand Paris Sud

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



©DR Scène Nationale de l'Essonne

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
6,90 € TTC/PERSONNE  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



LE + PRODUIT  
Collation  
offerte à l'issue  
de la visite

### NOUVEAUTÉ

## ÉVRY COURCOURONNES STREET ART

Partez à la découverte des œuvres Street-Art d'Évry-Courcouronnes lors d'une balade d'une heure et demie. Vous découvrirez des œuvres monumentales ou plus confidentielles, réalisées par des artistes français et étrangers mondialement reconnus tels que Belin, MonkeyBird ou encore Lek & Sowat. L'occasion pour vous de regarder Évry-Courcouronnes autrement et de vous amuser à déchiffrer les messages subliminaux que certains vous ont laissés.



VISITE ASSURÉE  
PAR UN GUIDE CONFÉRENCIER

## SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE

En partenariat avec La Scène nationale de l'Essonne, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud vous propose des visites guidées du Théâtre de l'Agora d'Évry-Courcouronnes, l'occasion unique de plonger dans les coulisses de ce lieu culturel. Ce théâtre fait partie d'un complexe d'équipements dédiés aux sports et aux loisirs. Vous découvrirez ce théâtre, ses coulisses et ses deux salles de 654 et 240 places. Une expérience enrichissante qui vous permettra de vivre le théâtre sous un nouvel angle.

COFFRETS

# Saveurs de Grand Paris Sud

à découvrir et faire découvrir !

2024

Grand Paris Sud



Pour tout renseignements complémentaires et devis :  
Marie DELVALLE  
m.delvalle@tourismegps.com / Tél. : 07 64 68 00 76

Office de Tourisme  
Seine-Essonne-Sénart



Grand Paris Sud

# TRADITIONS AGRICOLES

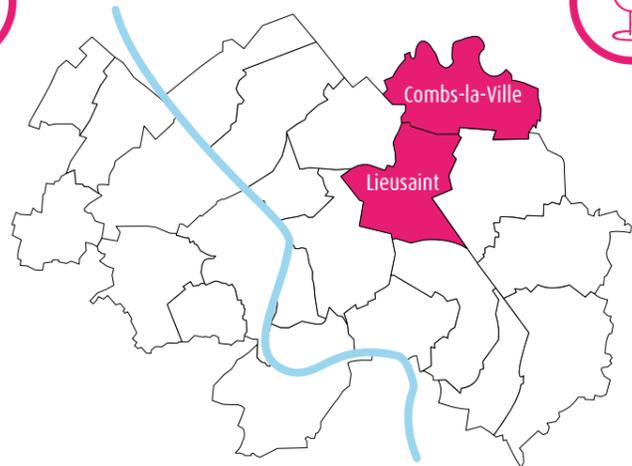


©DR Grand Paris Sud

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
3,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 30 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



LE + PRODUIT  
Dégustation  
incluse

## NOUVEAUTÉ

### LIEUSANT FERME DE VARÂTRE

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud remonte le temps et vous propose de découvrir l'un des seuls vestiges témoignant de l'histoire ancienne de Lieusaint. Du colombier (attribut seigneurial) à la culture de fruitiers, la ferme de Varâtre, caractéristique de l'architecture rurale briarde, vous plongera dans l'histoire agricole de Grand Paris Sud.



VISITE ASSURÉE  
PAR UN GUIDE CONFÉRENCIER

### CONFRÉRIE DES COMPAGNONS D'IRMINON À COMBS-LA-VILLE

Venez découvrir l'histoire viticole de Combs-la-Ville à travers une visite de la Confrérie des Compagnons d'Irminon. Depuis sa création en 1988, cette confrérie s'est donnée pour missions de renouer avec la tradition viticole de la région et de promouvoir la convivialité entre ses membres, tout en faisant connaître les bons vins.



©DR Grand Paris Sud



©DR Grand Paris Sud



©DR Grand Paris Sud

## NOUVEAUTÉ

### LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT À VERT-SAINT-DENIS

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
8,80 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



Partez à la découverte de la maison de l'environnement de Vert Saint Denis. Installée dans l'ancien pavillon de chasse de la Futaie, vous découvrirez l'histoire de ce lieu étonnant ainsi que ses installations de sensibilisation à l'écologie. De la mare vitrée en passant par le four à pain, le four solaire, son parc animalier ou encore sa Gratuiterie, tous vos sens seront en éveil pour vous donner l'envie de relever le défi de la transition écologique !

LE + PRODUIT  
Collation  
gourmande  
et bio offerte



VISITE ASSURÉE  
PAR UN GUIDE CONFÉRENCIER

# VOS SORTIES GROUPES



en Essonne

Jardin secret de l'Île-de-France, l'Essonne bénéficie d'un patrimoine exceptionnel.

Musées, châteaux, maisons d'artistes... Retrouvez nos idées sorties dans la brochure groupes Essonne Tourisme en partenariat avec les Offices de tourisme Grand Paris Sud, Destination Paris Saclay, Dourdan Tourisme, Milly-la-Forêt Vallée de l'Ecole de l'Essonne et l'Etampois Sud Essonne.

Alors, amateurs d'insolite, d'authentique et de prestige, qu'attendez-vous ?

Contactez Claire Bouillon, [c.bouillon@essonnetourisme.com](mailto:c.bouillon@essonnetourisme.com) pour recevoir votre brochure groupes.

[essonnetourisme.com](http://essonnetourisme.com)

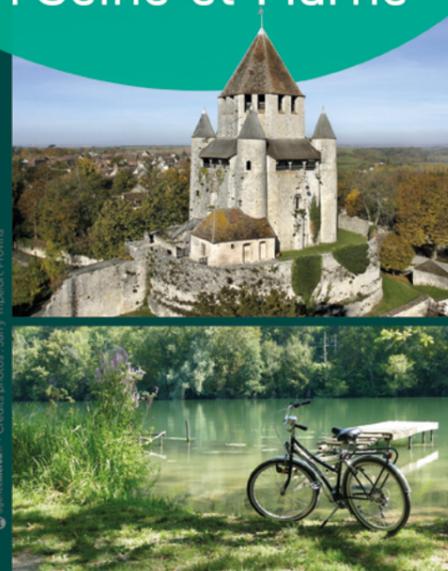


## Escapades à VIVRE en GRAND en Seine-et-Marne

C'est une destination inspirante, naturelle et majestueuse, riche de ses deux sites classés au Patrimoine Mondial par l'UNESCO : la cité médiévale de Provins et le palais de Fontainebleau. Elle est sublimée par ses châteaux majestueux, ses villages d'artistes et ses sites naturels incomparables... Le tout couronné par un terroir savoureux qui promet de belles découvertes culinaires.

SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITÉ, VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS CONSEILLE DANS L'ORGANISATION DE VOS EXCURSIONS À LA JOURNÉE ET VOS SÉJOURS.

Retrouvez nos offres commerciales dédiées sur [www.seineetmarnevivreengrand.fr](http://www.seineetmarnevivreengrand.fr)



Conseils et réservations : Laurence Trasbot - 01 60 39 60 41 - [laurence.trasbot@attractivite77.fr](mailto:laurence.trasbot@attractivite77.fr)



Grand Paris Sud

# VOS PAÏLLES EN ÉVEIL



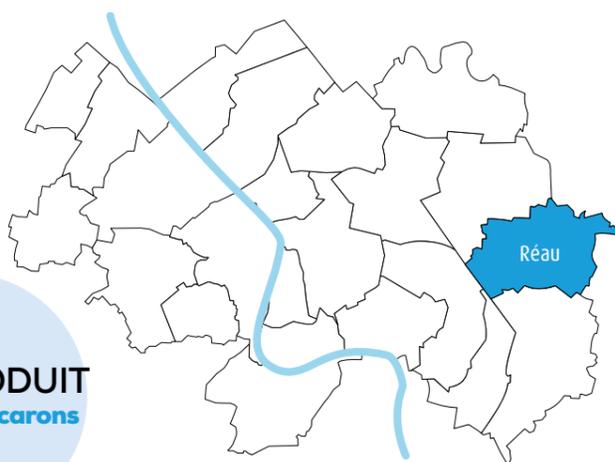


## DOMAINE DES MACARONS DE RÉAU

DURÉE DE LA VISITE : 2H  
À PARTIR DE  
6,55 € TTC/PERSONNE  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



LE + PRODUIT  
Étui de 3 macarons  
offert



Si envie de déjeuner

### Menu

38,75€\* TTC  
PAR PERSONNE

#### Apéritif Briard

Kir vin blanc au Coquelicot de Nemours  
ou Sirop à l'eau au Coquelicot

#### Entrée

Pâté de poule Maison Parrichet (77) sur lit de Mesclun champêtre,  
pain de campagne

#### Plat

Suprême de Pintade, son gratin dauphinois et fagot d'haricot vert

#### Dessert

Une boule de Macglace accompagné de deux macarons de Réau le  
tout surmonté de son col chantilly maison et chocolat pâtissier

#### Café ou Thé

#### Boissons incluses

1 pichet de 75cl de vin rouge pour 4 personnes  
Carafe d'eau

■ Situé dans un cadre verdoyant, le Domaine des Macarons de Réau, entreprise familiale créée en 1993 est une fabrique artisanale de Macarons traditionnels. Les secrets de fabrication de cette délicieuse pâtisserie dont la Marquise de Pompadour raffolait vous seront révélés durant cette visite, par Régis, salarié de l'entreprise. Il vous fera une démonstration et vous donnera toutes ses astuces pour réussir vos macarons maison ! Vous terminerez cette découverte par une dégustation servie au salon de thé, où vous pourrez apprécier ces pâtisseries aux saveurs variées : chocolat, citron de Menton, coquelicot de Nemours....

Juste pour le

### Gôûter

4,12€\* TTC  
PAR PERSONNE

café ou thé

#### Assiette gourmande

1 boule de Macglace au choix + 2 macarons.



## BALADE CULINAIRE SAVEURS DU MONDE À ÉVRY- COURCOURONNES

DURÉE DE LA VISITE : 1H30  
À PARTIR DE  
13,50 € TTC/PERSONNE  
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES  
VALABLE TOUTE L'ANNÉE



■ L'Office de tourisme Grand Paris Sud vous propose une balade culinaire unique au cœur d'Évry. A la rencontre de ce territoire multiculturel et de ceux qui l'habitent, votre guide vous fera vivre une expérience gustative qui saura nourrir votre corps et votre esprit. Ecoutez ces histoires singulières qui construisent la grande histoire et vous entraînent dans une promenade immersive où dégustation, échanges et patrimoine seront au programme. La gastronomie, ce langage universel, vous montrera la richesse de la ville, des hommes et des femmes qui l'animent. 2 heures de déambulation au rythme paisible vous feront traverser l'Afrique, l'Asie, l'Amérique, l'Europe pour agiter vos papilles, vos sens et vos neurones. Allez 1, 2, 3... dégustez !

\*N'inclus pas le droit de visite  
Sous réserve de disponibilité des produits

## FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD ET CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

### Formulaire d’information standard Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l’Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart sera entièrement responsable (s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dispose d’une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L’organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d’urgence ou les coordonnées d’un point de contact leur permettant de joindre l’organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l’organisateur se réserve le droit d’augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l’un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s’il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s’il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d’affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d’autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l’exécution du forfait et que l’organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d’inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L’organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l’organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l’organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est garanti. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a souscrit une protection contre l’insolvabilité auprès de Groupama Assurance Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurance Crédit & Caution -126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand, si des services leur sont refusés en raison de l’insolvabilité de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme )

#### Formulaire d’information standard Services de voyage par tous moyens

SSi vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dispose d’une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d’urgence ou les coordonnées d’un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement

sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d’augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l’un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s’il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s’il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d’affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d’autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l’exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d’inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a souscrit une protection contre l’insolvabilité auprès de Groupama Assurance Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurance Crédit & Caution -126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand, si des services leur sont refusés en raison de l’insolvabilité de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : /www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme )

### CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart préalablement à la signature du contrat, d’informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d’un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d’une prestation auprès de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et consultables et téléchargeables sur le site internet : http://officetourisme.grandparissud.fr

**1. Formation du contrat**

**1.1 – Dispositions générales**

La réservation de l’une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie…) proposés par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart implique l’acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

**1.2 – Formation du contrat**

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart soit sur place, soit par courriel à visite.gps@gmail.com, soit par courrier à l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart - 11, place du Comte Haymon - 91100 Corbeil-Essonnes.

Toute commande sera considérée comme définitive qu’à compter : -Pour les personnes morales, d’une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé ; ou la validation du bulletin de commande via notre site par la procédure d’inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d’un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à ceux figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d’autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d’un acompte de 30 % du montant total des prestations dans les autres cas.

-Pour les personnes physiques, de la réception du solde de la prestation.

**2. Conditions de réalisation des prestations**

Pour toutes les prestations vendues par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être

prolongées après la date d’échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation. Si le personnel de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart n’est pas en mesure de l’accueillir, il devra être muni du ou des bon(s) d’échange transmis au préalable par l’Office.

**2-1 Pour les séjours avec hébergement**

Les prestations d’hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu’un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Dans le cas d’une réservation d’un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l’hôtelier de votre heure d’arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d’accueil de nuit.

**2-2 Pour la billetterie**

Les billets commandés sont expédiés à l’adresse de livraison mentionnée par l’utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l’étranger. Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l’utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d’indication par ce dernier de l’existence d’un interphone ou d’un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne sauraient être tenus pour responsables.

**2-3 Pour la réservation de visites ou activités et services touristiques**

Pour l’ensemble des visites, services et activités touristiques, elles peuvent être annu-lées par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en raison de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide ou de l’animateur, tout au long de la visite ou de l’activité touristique. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Les visites de la Pagode Khanh-Anh et des laboratoires du Généthon ne sont proposées que dans le cadre d’une offre combinée. Pour les visites du Généthon, une liste nominative des participants devra être communiquée 3 semaines avant la date de la prestation et sera transmise au Généthon.

Pour les visites de la Mosquée et de la Pagode Khanh-Anh à Évry-Courcouronnes, il sera demandé aux participants de se déchausser avant d’entrer. La confirmation de cette visite n’interviendra que 7 jours avant la date de la prestation.

Pour la visite du Siarc, pour des raisons de sécurité, l’exploitant s’engage à fournir aux visiteurs des équipements de sécurité (casques, chasubles) dont le port est obligatoire pendant toute la visite des installations.

La Synagogue étant classée site sensible, une liste nominative des participants vous sera demandée 3 semaines avant la date de la prestation et communiquée à cette dernière puis à la Préfecture d’Évry. Les visiteurs ne pourront pas pénétrer dans la Synagogue avec leurs effets personnels qu’ils devront laisser à l’extérieur. Les visites des sites religieux sont garanties sous réserve qu’il n’y ait pas de célébration imprévue.

Concernant les visites accessibles aux personnes à mobilités réduites, les conditions sont décrites dans le devis/contrat.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille minimale des groupes pour les visites ou les activités est de 10 personnes et la taille maximale est de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, pour certains produits, la présence d’un 2ème guide est obligatoire.

Dans le cadre des visites ou activités touristiques, nous pouvons exceptionnellement être contraints d’annuler une visite ou une activité si le nombre minimum de participants n’est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV. Dans l’hypothèse d’une annulation par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par le client restent à sa charge.

**3. Rétractation**

Le droit de rétractation de 14 jours ne s’applique pas aux prestations d’hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées…) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

**4. Prix**

Tous les prix sont affichés en euros et TTC.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d’une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour.

**4.1 Tarifs réduits**

Pour les personnes physiques dans le cadre des visites et activités à destination des « individuels regroupés », un tarif réduit s’applique pour les étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, moins de 18 ans et personnes à mobilité réduite sur présentation d’un justificatif en cours de validité.

Pour les personnes morales dans le cadre des visites et activités à

destination des groupes, un tarif réduit s’applique pour les scolaires, centres de loisirs ou centres aéres, pour les étudiants, moins de 18 ans et personnes à mobilité réduite sur présentation d’un justificatif en cours de validité.

**4.2 Gratuité**

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 7 ans à l’exclusion des groupes constitués d’enfants (scolaires, centre de loisirs,...) Si le groupe voyage en car, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart offre le repas du chauffeur, pour tous groupes constitués d’au minimum 20 personnes.

La prestation pour un accompagnateur sera offerte pour tous groupes constitués de 35 personnes.

**5. Paiement**

Sauf mention contraire dans le contrat, toute inscription fait l’objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d’un acompte et d’un solde intervenant 30 jours avant le debut de la prestation, selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Pour les prestations faisant l’objet du versement d’un acompte et d’un solde à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité de la prestation sera réglée à la réservation.

Le paiement s’effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier, Par mandat administratif,

Par chèque bancaire ou postal : libellé à l’ordre du Trésor public. La photocopie du passeport ou de la carte nationale d’identité pourra être demandée,

Par virement bancaire + IBAN (voir facture et/ou contrat).

Par carte bancaire : dans les bureaux de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart adressera une facture au client après confirmation totale de l’inscription.

Dès la réservation confirmée, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart adressera au client les différents bons d’échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire si le personnel de l’Office de Tourisme n’est pas en mesure de l’accueillir physiquement.

**6. Conditions d’annulation**

**6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d’individuels**

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à visite.gps@gmail.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart – 11 Place du Comte Haymon - 91100 Corbeil-Essonnes - Annulation des services touristiques à l’unité et forfaits, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

- entre le 30<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour inclus avant le début de la prestation : il sera retenu 25 % de la prestation

- entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour inclus avant le début de la prestation: il sera retenu 50 % de la prestation,

- entre le 7<sup>ème</sup> et le dernier jour inclus avant le début de la prestation: il sera retenu 90 % du prix de la prestation,

- en cas de non présentation du client ou retard (cf retard), il ne sera procédé à aucun remboursement (cf ASSURANCE).

En cas d’interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d’un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus. Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’est conclu un accord amiable entre l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le client.

**6.2 Du fait de l’OT**

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu’il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :
1. Dans le cadre des services touristiques destinés aux « individuels regroupés », l’insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d’annulation. Dans ce cas, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart restitue l’intégralité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de 24h avant le début de la prestation.

2. En cas de force majeure
Lorsqu’avant le début de la prestation l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu’il aurait supportée si l’annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’est conclu un accord amiable ayant pour objet, l’acceptation par le client d’une prestation de substitution proposée par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**6.3 Cas de force majeure**

Le client et l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu’une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d’un cataclysme naturel, d’un conflit armé, d’un conflit du travail, d’une injonction impérative des pouvoirs publics, d’une perturbation des transports, d’un accident d’exploitation – c’est-à-dire de l’occurrence d’un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu’il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité

doit le notifier à l’autre partie par tous les moyens d’une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l’obligation empêchée par l’évènement en cause aura le droit d’annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n’y aura lieu à aucun dommage et intérêt

**6.4 Remboursement pour annulation**

En dehors d’un accord entre l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le client sur un report de la prestation, en cas d’annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, remboursera tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

**7. Modification**

**7.1 Modification du fait du client**

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à visite.gps@gmail.com . Toute modification doit faire l’objet d’un accord préalable de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l’Office de Tourisme Seine-Essonne-Sénart est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

**7.2 Modification du fait de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart**

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart devra en informer le client d’une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s’il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l’Office de Tourisme Seine-Essonne-Sénart sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S’il y a lieu, de l’autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n’accepte pas d’autre prestation, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d’un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

**8. Retard/dépassement d’horaire**

Lorsqu’une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans les plus brefs délais par téléphone au 07 64 67 91 11 du lundi au vendredi 9h à 16h30. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

**9. Cession du contrat**

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n’a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d’en obtenir un accusé de réception, informer l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du fait de la cession du contrat.

**10. Responsabilités**

L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est l’unique interlocuteur du client et répond devant lui de l’exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l’exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d’autres prestataires de services, et est tenu d’apporter de l’aide au client en difficulté. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l’inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 6.4 des présentes CPV, au fait d’un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l’espèce, de toute non-conformité constatée lors de l’exécution d’un service de voyage inclus dans le contrat. L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne pourra être tenu pour

responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d’une indisponibilité temporaire du site ou d’une interruption de la connexion du client au cours du processus d’enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l’un des services de voyage n’est pas exécuté conformément au contrat, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l’importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

**11. Assurance**

Lors de votre réservation, l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invite à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l’assureur de votre choix qu’il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

**12. Protection des données personnelles**

L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l’envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d’enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire soit en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, soit en adressant un courriel à visite.gps@gmail.com, soit par courrier à Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart – 11, place du Comte Haymon – 91100 Corbeil-Essonnes, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d’accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès de l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en adressant un e-mail à visite.gps@gmail.com Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d’utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d’introduire une réclamation auprès la CNL.

**13. Propriété intellectuelle/photo/illustrations**

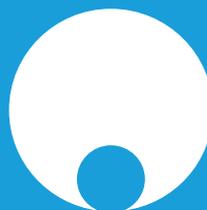
Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n’ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l’extraction répétée et systématique d’éléments protégés ou non du site https://tourisme-grandparissud.com/ causant un préjudice quelconque à l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ou à l’un de ses prestataires ou fournisseurs.

**14. Archivage du contrat**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d’un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.

L’Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart archivera ces informations et produira une copie du contrat à



# Office de Tourisme

Seine-Essonne-Sénart

Office de Tourisme Grand Paris Sud

[www.tourisme-grandparissud.com](http://www.tourisme-grandparissud.com)

**Maëva MENEUR**

[groupe@tourismegps.com](mailto:groupe@tourismegps.com)

Tél. : 07 64 68 00 14

 [@tourismeseineessonnesenart](https://www.facebook.com/tourismeseineessonnesenart)

 [@otseineessonnesenart](https://www.instagram.com/otseineessonnesenart)